Organisation ASA Réunion – 1906 - Permis d'organisation FFSA N°678

NOTE D'INFORMATION N°2

INSTALLATION ET MAINTIEN DU BOITIER GPS A BORD DES VEHICULES DE COURSE

Il est demandé à l'ensemble des concurrents de veiller à ce que le **boitier GPS soit installé à bord de leur véhicule de course avant de se présenter aux vérifications techniques**. La présence et l'installation du GPS seront contrôlées lors de ces vérifications.

Le GPS devra **rester installé dans le véhicule pendant toute la durée de l'épreuve**. Il ne devra en aucun cas être retiré du véhicule, notamment pour être rechargé ou emporté avec soi.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération.

JUSTIFICATIF D'ENGAGEMENT

Les concurrents ainsi que les membres de leur assistance, notamment les personnes transportant du carburant, doivent impérativement **être munis de l'accusé de réception d'engagement au rallye lors de leurs déplacements liés à l'épreuve**.

Ce document devra pouvoir être présenté aux forces de l'ordre en cas de contrôle, afin de justifier leur participation ou leur intervention dans le cadre du rallye.